

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On sait que l'Empereur a reçu la députation toscane. Si nous sommes bien renseignés, Sa Majesté aurait accueilli avec beaucoup de bienveillance les hommes distingués qui la composent, et aurait témoigné son vif désir de voir leur pays prospérer. L'Empereur ne leur aurait pas dissimulé que l'annexion du grand duché au Piémont n'étant pas possible, il persistait à croire que le gouvernement le plus utile à l'avenir de la Toscane était celui du grand-duc Ferdinand IV. — Havas.

Une modification ministérielle vient d'avoir lieu à Constantinople. Le grand-visir Aali-Pacha a quitté le cabinet, volontairement, dit une dépêche, par suite d'une destitution, dit une autre. Il est remplacé par Mehemet-Kepresli-Pacha. On s'attendait, ajoute l'une de ces dépêches, à la retraite de Foad-Pacha.

Il faut réduire à leur juste valeur les bruits qui ont été répandus dans ces derniers temps au sujet de l'isthme de Suez.

Il paraît qu'en effet le sultan aurait envoyé au vice-roi d'Egypte une communication relative à cette grande entreprise.

Sa Majesté aurait rappelé au vice-roi que l'autorisation de percement du canal était de la compétence de la Porte, et il aurait en conséquence invité le vice-roi à faire suspendre les travaux jusqu'au moment où le gouvernement ottoman aurait l'acquiescement des puissances européennes, dont les avis étaient actuellement partagés.

Mais les travaux entrepris jusqu'ici par la Compagnie, ne consistant que dans des études topographiques et dans la levée des plans, nous ne pensons pas que rien puisse s'opposer à leur continuation, et il est permis d'espérer que d'ici à leur complet achèvement, la diplomatie aura écarté tous les obstacles qui s'opposent encore à la réalisation de cette grande entreprise.

Le Tyrol, qui devient une province frontière de l'Autriche, par suite du traité de Villafranca, va

être, si nous en croyons une lettre de Vienne, l'objet d'importants travaux de fortifications et recevrait de fortes garnisons. Déjà, suivant cette lettre, la construction de nouveaux forts est poussée avec une grande activité. D'importantes fortifications s'élèvent également entre Brixen et Botzen, ainsi que sur le défilé Bernois et la rive occidentale du lac de Garde.

Nous avons parlé de l'entrevue qui a eu lieu à Tot-Megyer chez le comte Louis Karoly, entre M. le baron de Hübnér, ministre de la police de l'empire d'Autriche, et les chefs du parti conservateur hongrois.

Une correspondance de Vienne nous fournit quelques détails à ce sujet; sur la déclaration faite par le ministre autrichien, que S. M. l'empereur désirait apprendre quels étaient les vœux du parti conservateur hongrois, ajoutant que Sa Majesté les prendrait volontiers en considération, on formula, séance tenante, les vœux du parti :

Rétablissement de l'ancienne constitution municipale de la Hongrie, en tenant compte des droits historiques des Hongrois: cens seigneurial, droit de représentation, libre administration de la caisse domestique et diète hongroise.

M. le baron de Hübnér ayant fait la remarque que tous les Hongrois qu'il avait vus jusque-là avaient demandé la même chose, on exprima encore le désir de la restitution à la Hongrie des pays qui lui avaient appartenu jadis, et du couronnement du roi de Hongrie; on dit, en outre, à Son Excellence, qu'il vaudrait mieux laisser toutes choses dans l'état actuel qu'établir un nouveau provisoire. Le ministre promit d'user de toute son influence pour obtenir une décision favorable de la part du souverain.

On ignore absolument, ajoute la correspondance, ce qui se fera ici, mais il est certain que la question hongroise est à l'ordre du jour.

On sait que des désordres graves avaient eu lieu pendant la cérémonie des funérailles du bey de Tunis. La populace a attaqué plusieurs négociants juifs qui regardaient passer le cortège; elle les aurait mis à mort sans l'énergie de Si-Ferhat, ministre du

nouveau bey, qui s'est élancé le sabre à la main sur les émeutiers et les a fait rentrer dans l'ordre. Le bey a témoigné à son ministre toute sa satisfaction pour cet acte énergique, et les consuls européens lui ont écrit une lettre de remerciement.

Une correspondance de Parme, adressée au *Times*, présente la situation de cette ville sous un aspect des plus tristes. Il paraît que M. le dictateur Farini, qui a pris les mesures les plus énergiques pour arriver à punir d'une manière éclatante les auteurs de l'horrible attentat commis sur la personne du colonel Anviti, rencontrerait une opposition menaçante de la part d'une certaine partie de la population et de la garde nationale.

Des symptômes de mécontentement auraient éclaté lors de l'arrestation des coupables, et tout semblerait faire présager de graves désordres lors de la mise en jugement des assassins.

Nous pensons que M. le dictateur Farini n'en persistera pas moins dans son attitude vis-à-vis les auteurs d'un crime aussi odieux: l'estime de l'Europe le récompensera des difficultés qu'il aura eues à surmonter dans l'accomplissement de son devoir.

Le commandant militaire de la Lombardie vient de publier un manifeste, dans lequel il rappelle que tous les militaires lombards nés dans le courant de l'année 1830 et dans les années suivantes, et venant du service autrichien, doivent, aux termes d'une circulaire du ministre de la guerre, être entolés dans les tirailleurs piémontais; il invite donc ces militaires à se présenter, dans un délai de cinq jours, au commandant militaire, sous peine des punitions portées par les règlements en vigueur.

Les correspondances et journaux de Varsovie signalent l'arrivée dans cette ville de S. Exc. le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères de la cour de Russie, et d'un grand nombre de généraux et de hauts fonctionnaires.

On sait que l'empereur Alexandre est attendu le 26, à Varsovie, et qu'à cette occasion il doit avoir avec tous les agents diplomatiques de la Russie une sorte de conférence, dont tous les journaux allemands se préoccupent vivement.

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

VII. — ANXIÉTÉS.

M^{lle} Perrinon assise devant une glace, dans sa chambre à coucher, mettait la dernière main à sa toilette. A quelques pas d'elle, une belle et grande jeune fille, devant la cheminée, était occupée à lisser ses cheveux.

La femme du médecin aurait pu n'avouer que trente-six ans, bien qu'elle en comptât plus de quarante. C'était une véritable fille d'Albion, telle que les Anglais les peignent dans leurs vignettes; elle avait des yeux bleus, des cheveux châtain-clair, une peau fine et rose, une taille svelte, des mains d'une extrême délicatesse; sous la froideur apparente de sa physionomie, elle dérobait une grande sensibilité, une tendresse vive, un cœur prompt à s'émouvoir.

Quant à la jeune personne qui se livrait aux élégantes combinaisons d'un coiffure artistement disposée, elle se nommait Julie. C'était la fille de M^{lle} Perrinon, une belle brune aux traits agaçants, une vraie Parisienne, vive et légère comme un oiseau, gaie, spirituelle, étourdie, rieuse et joyeuse, ayant, avec tous ces jolis défauts, le cœur sur les lèvres.

Dans cette pièce, où se tenaient la mère et la fille, on

voyait régner la profusion et le luxe. Tapis, tentures, bronzes, tableaux, fanteuils et ornements, tout y répondait à l'idée d'une grande fortune.

Un vieux domestique entr'ouvrit la porte :

— Madame veut-elle qu'on serve le déjeuner ?

— Sans doute, mon bon Joseph, si Monsieur est rentré.

— Il ne l'est pas encore, ni M. Edouard non plus.

— A quoi songent-ils donc ?

— Tu sais bien, mère, dit Julie, que M. Talbert les retient toujours indéfiniment avec ses expériences. Il faut, en vérité, que cela soit bien intéressant, pour qu'on y donne toute une nuit et aussi la plus grande partie de la matinée.

— Quelle heure est-il, Joseph ?

— Huit heures et demie, Madame.

— Nous attendrons jusqu'à neuf heures.

Joseph sourit.

Julie vint se poser en face de sa mère :

— Regarde si je ne suis pas belle ainsi ?

— Tu es charmante !

— Tout nous favorise; vois comme il fait beau ! Un soleil d'or dans un ciel bleu !

— Aussi n'as-tu point ce matin la mine triste que tu faisais hier au soir, pendant l'orage.

— Dam ! crois-tu, mère, que c'était bien gai de renoncer à une partie de campagne arrangée depuis si longtemps ?

— Chère enfant ! voilà les grandes inquiétudes de ton âge. Veuille le ciel ne te jamais envoyer d'autres soucis !

— Entre mon père et toi, la vie me sera toujours belle. Mais Grâce ne vient point ! Elle m'avait pourtant promis d'être ici de bonne heure.

— Edouard nous l'amènera.

— Pourvu que ces vilaines expériences ne les mettent point trop en retard... Mère, veux-tu que je te dise un secret ? ajouta Julie à demi-voix en se penchant vers sa mère et avec un indéfinissable sourire.

— Je le veux bien, répondit M^{lle} Perrinon.

Julie, toute rouge, prit un petit tabouret et s'assit gracieusement aux pieds de sa mère.

— Oh ! mais ce secret, tu le garderas ; car si Edouard savait que je te l'ai dit, il ne me confierait plus rien.

— En ce cas, tais-toi, ne trahis point ton frère, ce serait mal.

— Tu as raison : il est plus sage de se taire, mais il est plus amusant de parler, répondit Julie en riant et en frappant des mains. Figure-toi...

— Non, te dis-je, je ne t'écoute pas.

— C'est au mieux. Je vais raconter la chose à mon petit doigt. Tu ne m'écoutes pas ; lui n'a pas d'oreilles : ce n'est pas ma faute si les murailles entendent.

Et la folle jeune fille, s'adressant à son petit doigt, poursuivit :

— Figure-toi, petit, que mon frère Edouard était tout bête depuis quelque temps. Moi, qui l'observais, je me

On écrit de Madrid, que le gouvernement aurait reçu d'importantes nouvelles de Tanger. Si nous en croyons les informations de la presse espagnole, l'empereur de Maroc aurait accepté le principe de l'extension du territoire pour l'Espagne; il aurait consenti à ce que des ingénieurs espagnols, de concert avec des experts maures, établissent la démarcation des limites du terrain qui doit être assigné à Ceuta.

Néanmoins, comme le gouvernement espagnol avait trouvé nécessaire pour la sûreté de l'Etat et de la place de Ceuta l'acquisition de tout l'espace qui s'étend jusqu'à la sierra de Bayones (le commissaire, qui n'a pu arriver à Tanger il y a trois jours, à cause du mauvais temps, était porteur de cette désignation), la question, dit la *Correspondencia*, ne peut être considérée comme résolue, ni dans le sens de la paix, ni dans celui de la guerre.

Le cabinet est libre d'agir comme il lui convient, et il est à remarquer, ajoute en terminant le journal de Madrid, que le sultan de Maroc se montre disposé à faire toutes les concessions.

Un décret royal accorde au duc de Montpensier les honneurs et prérogatives d'infant d'Espagne.

Les journaux qui, en Allemagne, se sont donné la mission de propager de tout leur pouvoir les idées de réforme diétale, se sont probablement un peu trop hâtés d'annoncer que le duc régnant de Saxe-Cobourg avait consenti à laisser se fixer à Weimar le siège du comité permanent.

Il paraît que rien n'a pu être définitivement encore arrêté à ce sujet.

Une dépêche télégraphique de Vienne annonce que l'empereur d'Autriche aura une entrevue avec l'empereur de Russie, à Wislavijje, sur le territoire autrichien.

On sait que tous les représentants de la cour de Saint-Petersbourg près les puissances européennes ont été mandés à Varsovie pour l'époque où S. M. l'empereur Alexandre II doit se rendre dans cette ville. Nous apprenons que les ambassadeurs près les cours de Vienne, de Londres, de Berlin, de Munich, de Naples et de Turin, sont déjà arrivés à Varsovie.

S. Exc. M. le comte Kisséleff y était attendu vers le 23.

S. M. l'empereur de Russie doit y arriver le 26. De grandes fêtes sont préparées à cette occasion. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

Nous apprenons que l'amiral Rigault de Genouilly, au moment de quitter Touranne pour se rendre en Chine, a organisé d'une manière régulière l'établissement français de Saigon.

Une garnison a été laissée dans cette place, protégée par d'excellents ouvrages, et M. Jauréguiberry, capitaine de frégate, en a été nommé commandant militaire. Un grand nombre de chrétiens annamites sont venus lui faire visite aussitôt après son installation. (Idem.)

Les dernières nouvelles d'Oran nous apprennent que l'expédition française organisée pour châtier les tribus marocaines qui ont osé envahir notre territoire va commencer prochainement à opérer. Le général de Martimprey qui la commande a visité

Nemours le 17 et il doit porter le 21 son quartier-général à Touly. (Idem.)

On lit dans le *Pays* :

Nous avons annoncé l'arrivée à Tauris de S. M. le roi de Perse, la cause de ce voyage et sa signification politique. Nous apprenons que le prince a quitté le 21 septembre le chef-lieu de l'Aderbeidjan. Son séjour dans cette ville a été l'objet de fêtes nombreuses.

Le shah a été complimenté, au nom de S. M. l'empereur de Russie, par le gouverneur d'Erivan, et au nom de S. M. I. le sultan, par le pacha gouverneur d'Erzeroum; il a reçu tous les membres du corps consulaire et les gouverneurs du Ghilan, de l'Irak-Adjémi et du Kurdistan persan, provinces voisines de l'Aderbeidjan. Il a décidé la restauration des anciennes fortifications de la ville, détruites par le terrible tremblement de terre de 1720. Ces travaux seront exécutés par un des officiers de la mission française désigné à cet effet.

Ces différentes mesures ont reçu une approbation complète, mais l'acte le plus sérieux est la réorganisation administrative de l'Aderbeidjan. Cette province, la plus importante de l'empire par sa situation géographique, renferme une population de 1,500,000 âmes. Elle a des produits naturels très-précieux, des mines de cuivre, de fer, de sel abondantes et des eaux thermales très-recherchées depuis qu'elles ont rendu la santé à Feth Ali shah en 1799.

La visite du représentant du sultan a été très-remarquable. La manière dont il a été reçu par le shah ne laisse plus de doute sur les intentions pacifiques de ce prince. Les bruits qui avaient couru d'une guerre assez prochaine entre la Turquie et la Perse commencent à se dissiper.

Le nouveau chargé d'affaires d'Angleterre, sir Henry Rawlinson, qui remplace à Téhéran M. Murray, est arrivé à Constantinople sur le *Caradoc*, venant de Marseille. Il doit repartir le 22 octobre sur le même bâtiment qui a été mis à sa disposition pour le conduire jusqu'à Poti, petit port du Gouriel situé sur la mer Noire; de Poti, M. Rawlinson se rendra à Tauris en passant par Tiflis, et de Tauris à Téhéran où il compte arriver avant les grandes neiges.

Nous recevons, dit le *Pays*, de très-intéressants détails sur la situation des affaires au Maroc. Nous avons annoncé que l'empereur, après la mort de son père, s'était fait reconnaître à Maroc et à Méquinez et que, prévoyant les luttes qu'il lui faudrait soutenir contre ses compétiteurs, il avait réuni son armée pour se porter sur Fez, où il était entré le 10 septembre.

Deux jours après, il a livré un premier combat à son cousin, le fils de Muley-Soleïman, et il l'a refoulé vers le sud. A la suite de cet avantage, plusieurs chefs qui étaient demeurés indécis se sont joints à lui, et il s'est trouvé à la tête de forces qu'on estime à environ 40,000 hommes. Son adversaire, comprenant qu'il ne pourrait lui disputer la possession de Fez, a adressé un nouvel appel aux tribus rebelles, et il s'est dirigé sur Méquinez, place défendue seulement par une garnison de 5,000 hommes, et qu'il était d'autant plus intéressant pour

lui de pouvoir enlever, qu'elle renferme le trésor impérial, dont la valeur dépasse trois cent millions de francs.

Sidi-Mohammed alors a laissé dans la ville de Fez une garnison de 10,000 hommes, commandée par un de ses meilleurs généraux, Abfer-Ahmed, et il s'est porté sur Méquinez, où une dépêche télégraphique nous annonce qu'il vient d'entrer. Il a déjoué, par ce mouvement, les projets de son compétiteur, et il s'est assuré la possession des trois villes regardées comme la clef de l'empire. La lutte peut se prolonger, mais Sidi-Mohammed est assuré désormais de garder le pouvoir suprême. Il a pour lui l'avantage de la position, l'argent et l'armée. Cette dernière, très-supérieure aux troupes indisciplinées auxquelles commandent ses adversaires, possède aussi de meilleures armes, achetées en Angleterre.

Elle a une infanterie organisée à l'européenne et des bataillons de chasseurs à pied munis d'armes de précision. Elle a aussi une bonne artillerie. Ces éléments nouveaux ont été introduits dans l'armée impériale par Sidi-Mohammed en personne, depuis la bataille d'Isly, qui a été pour lui une véritable révélation.

L'empereur Abder-Rhaman, pendant la première partie de son règne, a soutenu des luttes énergiques contre les tribus insoumises; il en a ramené sous son autorité un certain nombre et il avait le projet de reconstituer l'ancien empire du Magherb, mais son grand âge et des difficultés de famille l'en ont empêché. Son successeur a conçu le même projet et il a annoncé son intention formelle, aussitôt qu'il aura complètement vaincu ceux qui lui disputent en ce moment la couronne, d'attaquer une à une et d'écraser isolément les tribus puissantes qui vivent de pillage et qui entretiennent la désorganisation dans certaines provinces de l'empire. Parmi ces tribus se trouvent trois groupes de peuplades qui sont les Schelloks, les Amazirks et les Riffains.

L'exécution de ce plan sera le travail entier de son règne, et, en présence d'une pareille éventualité, on comprend que l'empereur Sidi-Mohammed veuille, comme il l'a toujours annoncé, rester en paix avec les puissances européennes, et nous apprenons qu'il vient d'accéder à toutes les demandes de l'Espagne.

Il accorde à cette puissance les anciennes délimitations de ses établissements de la côte septentrionale d'Afrique, une indemnité proportionnée au dommage qui lui a été causé, et il s'engage à châtier les Riffains et à les faire rentrer sous sa domination. En présence de ces concessions, il ne reste plus à régler que les questions de détail, mais on peut regarder en principe le différend hispano-marocain comme arrangé.

L'Angleterre, qui a une grande action sur l'empereur, a beaucoup aidé à ce résultat, en montrant à ce prince combien les demandes de l'Espagne étaient justes et fondées. Quant au gouvernement espagnol, son attitude dans cette circonstance l'honore. Il était impossible de montrer à la fois plus de modération et de fermeté.

Les armements qu'il a organisés pour le soutien de ses droits montrent les grands progrès que l'Espagne a faits, tant au point de vue administratif qu'au point de vue militaire et maritime. — A. Renauld.

disais : Ce n'est point naturel; il y a un anguille sous roche ou amour sous jeu.

— Amour? dit vivement M^{me} Perrinon en relevant la tête.

— Qui a parlé? fit Julie; il y a un écho ici... ou bien on m'écoute; je me tais.

— Allons, petite habillarde, continue, dit M^{me} Perrinon, d'un ton moitié souriant, moitié fâché.

— Mère, je le veux bien... si tu ne m'écoutes pas.

— Au contraire, je t'écoute. Tu disais donc qu'il y avait...

— Anguille sous roche... mais c'est un secret; je ne dois point trahir mon frère; ce serait mal.

— Continue, méchante enfant; je t'ordonne de continuer.

— Le premier devoir d'une fille est d'obéir à sa mère... mais tu diras bien à Edouard que c'est toi qui m'as contrainte....

— Ah! la méchante enfant! elle a juré de me faire damner!

— Non, non, bonne mère, voilà, dit Julie, en appuyant ses deux bras sur les genoux de M^{me} Perrinon: Edouard aime; il aime notre petite amie Grâce. N'est-ce pas heureux? Placer son cœur en plein paradis!

M^{me} Perrinon devint pensive; mais un air de douce satisfaction était empreint sur son visage.

— Oui, dit-elle, Grâce est une aimable et bonne jeune fille; elle fera le bonheur de celui qui l'aimera.

— Eh bien! elle fera le bonheur de ton fils, de notre Edouard, chère maman; car il l'aime, il l'aime à en perdre le sens.

— Les gens d'esprit et de cœur, Julie, répondit M^{me} Perrinon avec un sourire, se montrent moins sensés que les autres en pareilles circonstances, parce qu'ils se créent des chimères, se passionnent, vivent dans un monde idéal, s'effraient de leurs propres désirs, perdent la tête, en un mot, et rompent en visière à toutes les convenances ou n'osent pas se prononcer.

— Justement, reprit Julie, tel était ce pauvre frère. Il n'a imaginé rien de mieux, lui qui a tant d'esprit, que de faire cadeau à Grâce d'une somptueuse boîte à ouvrage; espérant peut-être que cette boîte parlerait pour lui. — « Mais, lui disais-je, tu vas blesser les délicatesses de la pauvre petite; ce n'est pas comme cela que tu devrais t'y prendre. Veux-tu me constituer ton ministre plénipotentiaire? » Il n'a point voulu; je suis sûre qu'il a gâté sa partie.

— Nous arrangerons cela, répondit M^{me} Perrinon. Grâce est une charmante enfant, bien digne d'être aimée par un cœur comme celui d'Edouard. Ils ne peuvent manquer d'être heureux ensemble, et leur bonheur augmentera le nôtre.

— Oh! oui, ce doit être une bien grande joie de... de...

Julie devint rouge comme une cerise. Elle interrompit sa phrase et sa pensée pour se lever et aller regarder à la pendule.

— Neuf heures et quart! s'écria-t-elle, et pas encore arrivés!

— C'est étrange! fit M^{me} Perrinon.

Elle poussa le ressort d'un timbre, Joseph reparut.

— Personne, Madame, dit le vieux domestique répondant avant qu'on l'eût interrogé.

— Comme c'est aimable! dit Julie en allongeant une petite moue, vous allez voir que nous allons être obligées de renoncer à notre partie.

— Joseph, reprit M^{me} Perrinon, allez jusque chez M. Talbert; vous direz à ces messieurs que nous les attendons et que nous les prions de se hâter.

— J'y cours, Madame.

— Et toi, mon enfant, calme-toi; tout n'est pas perdu pour une heure de retard... Montre-moi que tu n'es pas tout-à-fait dénuée de patience.

— Mais j'en ai beaucoup, au contraire, maman.

Et, pour appuyer ses paroles, elle alla se mettre à son piano, frappa les touches au hasard, sous le fallacieux prétexte d'accompagner une mélodie dont aucun maestro n'avait certes jamais écrit la première note.

Lasse bientôt de chantonner sans rime ni mesure, Julie revint près de sa mère.

— Que disais-tu donc tout-à-l'heure? reprit celle-ci, qui cherchait quelque moyen de la distraire.

— Moi? rien, maman.

— Si fait. Tu me parlais du bonheur qu'il y a à faire un bon mariage, quand mari et femme s'entendent vé-

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 19 octobre. — Constantinople, 12 octobre. — Les conférences des ambassadeurs ont continué cette semaine chez M. Thouvenel. Les diplomates sont complètement d'accord.

Les six puissances signataires du traité de Paris ont remis à la Porte une note identique dans laquelle elles réclament de promptes réformes, surtout en ce qui concerne les finances.

La note indique, en outre, l'intention de l'Europe d'aviser, si la Porte venait à négliger les avis qui lui sont donnés, ou si elle étudiait ses promesses.

Les réponses altières faites par Hussem-Pacha à ses juges font pressentir un renouvellement du complot. Une modification ministérielle serait imminente.

L'agitation recommence en Bosnie, ainsi que dans les provinces voisines.

Parme, 18 octobre. — La justice procède énergiquement à de nouvelles arrestations. Le conseil municipal a décidé la destruction de la colonne sur laquelle a été posée la tête d'Anviti.

Berlin, 18 octobre. — On mande de Neisse (Silésie) que l'empereur d'Autriche doit se rendre à Mystowitz pour complimenter l'empereur de Russie.

Marseille, 18 octobre. — Des nouvelles de Naples, du 15, annoncent que l'armée napolitaine qu'on forme sur les frontières grossit chaque jour et comptera 30,000 hommes. Le général Pianelli commande l'avant-garde sur le Tronto, et le général Viali commande la réserve, à San-Germano. Le roi François II se prépare à aller visiter ses troupes avec sa maison militaire.

Tous les arsenaux du royaume travaillent avec activité, et toute l'armée sera successivement mise sur le pied de guerre.

Les dépêches de Rome, en date du 15, apprennent que le duc de Gramont continue à visiter le Saint-Père à Castel-Gandolfo. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le tarif des wagons-salons sur le chemin de fer d'Orléans est fixé ainsi qu'il suit : Les places des wagons-salons sont taxées, comme les places de coupé, un dixième en sus du prix des places de 1^{re} classe. Il n'est pas délivré moins de dix places à la fois pour un wagon-salon, et les parcours pour lesquels ces places sont prises doivent être de 200 kilomètres minimum, sauf à payer comme pour dix places et pour 200 kilomètres.

Les voyageurs ne peuvent pas exiger de wagons-salons s'il ne s'en trouve point à la gare à laquelle la demande est faite, ou si le train ne contient point de voitures de cette espèce, ou, enfin, si celles qui s'y trouvent ne sont pas disponibles.

Les militaires ou marins voyageant en wagons-salons n'ont droit qu'à la remise qui leur serait faite individuellement s'ils voyageaient en voitures de première classe.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La police est en ce moment à la recherche d'un homme à cheveux blancs, à l'air vénérable ; qui pa-

rait avoir fait bon nombre de dupes aux alentours de notre ville.

» Ce respectable citoyen, bien que modestement vêtu d'une simple blouse et occupé d'abord à curer des fossés, est parvenu à faire croire à toute la commune de Saint-Cyr qu'il était un vrai gentilhomme de vieille souche, très-riche, mais voulant connaître et expérimenter par lui-même tout ce que les travaux manuels ont de pénible pour ceux dont ils sont l'unique ressource. — Bientôt notre philanthrope, trouvant la commune de son goût et de facile accommodement, déclare qu'il veut habiter le pays : il achète sur parole un terrain à celui-ci, des briques à celui-là, voiture et cheval à un autre, le tout sans marchander et sans payer, bien entendu. Il caresse les enfants de l'endroit, les porte sur son testament pour 10, 20 ou 30,000 fr., fait des compliments aux fermiers, sans oublier les fermières, etc. ; chacun se l'arrache, on l'invite à déjeuner, à dîner, à coucher ; à table, les meilleurs morceaux sont pour lui ; le soir, le meilleur lit lui est dévolu. Mais un beau jour notre homme jugea prudent de détalier sans laisser sa carte et sans même s'occuper de la carte à payer.

» Nous ajouterons que, comme d'habitude, l'auteur de ces filouteries est inconnu ; la police est sur ses traces. »

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

Caisse générale des assurances agricoles (1).

Directeur pour l'arrondissement de Saumur, M. MILLOCHEAU, Eug., quartier des Poins.

(Suite et fin.)

On sait que la Caisse générale des assurances agricoles réunit à la fois les avantages de la prime fixe, qui permet à l'assuré de savoir exactement à quoi il s'engage, sans craindre de nouveaux appels de fonds ; et ceux de la mutualité qui, excluant toute spéculation, fait tourner au profit des assurés les bénéfices que les compagnies réservent pour leurs actionnaires.

Cette prime fixe, toujours payée à l'avance, aux époques déterminées par le conseil, donne à la Caisse générale des ressources qui lui permettent de régler et de solder immédiatement ses sinistres.

Pour parer aux éventualités malheureuses et arriver bientôt à diminuer encore le taux de ses primes, l'institution a, dans ses statuts, le droit de créer une réserve qui peut s'élever à des sommes telles qu'aucune compagnie ne saurait offrir une garantie semblable.

Cette réserve, composée de tout ce qui n'aura pas été dépensé chaque année, doit être placée à la Caisse des dépôts et consignations, et ne peut en être retirée qu'avec l'autorisation du ministre de l'agriculture sur le visa d'un inspecteur général des finances.

En attendant que sa réserve soit constituée, la Caisse générale trouvera dans la masse de ses assurés des ressources suffisantes pour parer à tous les sinistres. Avant même de commencer ses opérations, elle avait, par suite des traités de cession faits avec des sociétés mutuelles, réuni déjà pour plusieurs centaines de millions de valeurs assurées

(1) Voir l'*Echo Saumurois* du 18 octobre.

contre l'incendie. Chaque jour ce capital assuré s'accroît, et les autres branches d'assurances promettent des résultats non moins prompts ni moins importants.

Dans un pareil état de choses, la constitution d'un capital de garantie ne lui était nullement nécessaire ; les sociétés mutuelles n'en ont aucun, et celui des compagnies à primes ne leur a jamais servi.

Cependant, pour répondre à la seule objection spécieuse de ses détracteurs intéressés, la Caisse des assurances agricoles a résolu de créer un capital de garantie de plusieurs millions, qui sera pour elle une réserve anticipée.

Ainsi la Caisse générale réunit toutes les conditions qui peuvent être désirées dans une institution de ce genre :

L'étendue de la garantie, qui couvre la France entière contre tous les sinistres ;

L'équité dans la répartition des charges, qui sont proportionnées à l'importance des valeurs assurées et aux risques qu'elles courent ;

La sécurité, qui résulte des moyens de réparer complètement et immédiatement les pertes ;

Enfin *l'économie* que procurent à la Caisse générale l'absence de spéculation, l'unité de son administration et le concours gratuit de toutes les influences du pays.

Ses bienfaits frapperont bientôt tous les yeux.

Assurée contre les fléaux qui la menacent et qui jusqu'ici ont écarté la confiance, l'agriculture attirera les capitaux en leur offrant une base solide et en ouvrant une carrière illimitée au crédit agricole ; le bétail, les engrais, les instruments perfectionnés, le drainage et l'irrigation se multiplieront en augmentant la fortune publique ; la certitude de recueillir le fruit de ses travaux attachera au sol l'habitant des campagnes, et la régularité du revenu des terres accroîtra la valeur de la propriété.

Une pareille institution n'a besoin que d'être connue pour que son succès soit certain.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 20 octobre. — Constantinople, 15 octobre. — Les deux conjurés principaux sont morts à Kuleli.

Madrid, 20 octobre. — La réponse du Maroc, au sujet de la délimitation des frontières réclamée par l'Espagne, n'étant pas satisfaisante, la guerre paraît certaine. Un conseil, présidé par la Reine, doit avoir lieu, dans lequel on soumettra à l'approbation de Sa Majesté la décision des ministres ordonnant au consul d'Espagne de quitter Tanger.

Londres, 21 octobre. — Le *Times* blâme le traité signé à Zurich. Il dit que l'Angleterre ne doit pas prendre part au Congrès, si les ducs doivent être restaurés. — Havas.

BOURSE DU 20 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 60
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 95 00.

BOURSE DU 21 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 40.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 06.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ritablement bien.

— Je n'ai pas dit un mot de cela.

— Tu ajoutais même, je crois, que, parmi les jeunes gens que nous recevons, il n'en était pas un qui te plût.

— Ah ! mère, quelle fable ! Mais je ne les ai seulement pas regardés, ces jeunes gens.

— Tu as bien fait. Ils sont laids, gauches, maussades, sans esprit....

— Oh ! pas tous, maman.

— Tu trouves ?

— M. Nangis, par exemple...

— Ah ! c'est donc lui ?

— Qui ça ?... Quoi ?... Comment ?... Qu'ai-je dit ?...

Ah ! ma mère, c'est une trahison, fit Julie toute rouge.

M^{me} Perrinon prit la main de sa fille dans la sienne, et dit d'un ton grave :

— Est-ce que tu n'as pas confiance en moi, Julie ?

Ecoute, mon enfant, l'âge approche où tu devras songer à faire choix d'un autre guide que ton père, d'un autre ami que ta mère.

— Que me dites-vous là ?

— De ce choix dépendra le bonheur de toute ta vie. Mais, chère enfant, puisse le ciel placer ton affection sur un cœur noble et désintéressé ! L'homme qui rechercherait en toi une riche dot pourrait, je le crains, trouver quelque mécompte. Les dépenses de notre maison me paraissent bien fortes pour notre état de fortune. J'en ai fait quelquefois l'observation à ton père, et toujours

il m'a répondu en riant qu'il avait à satisfaire deux passions dominantes.

— Deux passions !

— Oui : celle d'abord de m'entourer de toutes les jouissances du luxe ; il se désespérerait à la pensée qu'en m'épousant il m'aurait fait descendre de l'aisance dans laquelle j'ai été élevée.

— Excellent père !... Et la seconde ?

— Oh ! celle-là est plus légitime encore : il ne peut être témoin d'une souffrance sans céder au besoin de la soulager. Dieu qui voit ce qui se passe dans ce monde, qui écoute les prières et les actions de grâces des malheureux, doit entendre bien souvent leurs bénédictions élever jusqu'à lui le nom de ton père. Il y a autour de nous tant de misères à secourir, tant de pleurs à essuyer ! Sa prodigalité est grande, mais j'avoue que je ne me suis jamais senti le courage de lui en faire un reproche.

— Et tu as eu raison, mère. Ce rôle de la Providence n'est-il pas doux et glorieux ?... Grand Dieu ! dix heures ! et Joseph qui ne revient pas !

— En effet, cela commence à m'inquiéter, dit M^{me} Perrinon avec agitation.

Julie sauta sur le timbre. Une jeune fille entra.

— Berthe, vous allez courir chez M. Talbert, où nous avons envoyé déjà Joseph.

— Oui, Mademoiselle.

— Vous prierez mon mari et mon fils de venir directement ici, et sans perdre un moment.

— Oui, Madame.

— Est-ce que tu craindrais quelque chose, mère ? demanda Julie avec inquiétude, quand Berthe fut partie.

— Non... non, chère enfant... rassure-toi. Je te disais donc, poursuivit M^{me} Perrinon en cherchant à maîtriser son trouble, que s'il était parmi les jeunes gens de notre connaissance quelqu'un qui te plût, il faudrait m'en avertir. Je l'étudierais et je te conseillerais. Crois-moi, tu ne saurais trouver de meilleur conseil que ta mère.

— Oh ! je suis bien loin encore d'y songer. Tous ces jeunes gens sont fades ; on les dirait pétris de la même pâte et sortis du même moule. C'est une insipidité désespérante ! Et puis à travers leurs beaux habits et leurs belles paroles bien brossées, on ne voit pas ce qu'ils ont dans le cœur. J'ai prononcé tout-à-heure le nom de M. Nangis, et tu t'es récriée ; tu as eu raison. Une figure agréable, si tu veux, des manières polies, un esprit élégant ; mais une réserve !... point d'empressement, point de prévenances pour aucune de nous ; ou plutôt il en a pour toutes ; enfin un jeune homme insupportable.

— Décidément, Julie, tu es prise, dit M^{me} Perrinon. J'étudierai le caractère de M. Nangis.

— Berthe ne revient pas non plus ! s'écria la jeune fille pour dissimuler le trouble ou la jetait cette dernière observation de sa mère.

Celle-ci tressaillit.

(La suite au prochain numéro.)

A LA BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 28, Saumur.

MAISON DE GROS
A PARIS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
POUR HOMMES ET JEUNES GENS.

VINGT SUCCURSALES
EN FRANCE.

SAISON D'HIVER.

Nous nous empressons de faire savoir que nous avons reçu, pour la saison d'hiver, un choix considérable de vêtements pour hommes et pour jeunes gens.

Notre maison de fabrique de Paris se fait un devoir de ne mettre en vente que des articles d'une *solidité et d'une coupe irréprochables*.

Les achats importants qu'elle fait à des conditions exceptionnelles lui permettent d'offrir à des prix bien inférieurs à ceux vendus généralement, *tout ce que la mode crée de nouveautés chaque saison*.

NOTA. — Il existe dans nos Magasins l'échantillon de toutes les étoffes avec lesquelles nos vêtements sont confectionnés, afin de pouvoir, *au besoin, et sans augmentation de prix*, faire établir à Paris, sur mesure, et livrer dans les 48 heures, tous les vêtements, dans la disposition d'étoffes préférées. (451)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

Au *Vau-Langlais*, près le Pont-Fouchard,

22 ares de vigne, enclose, avec maisonnette; 16 ares de vigne, non close.

S'adresser audit notaire. (466)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

37 ares de pré, dans la prairie de Nonne, joignant MM. Bianquin et Hardouin, commune de Saint-Florent. S'adresser audit notaire. (467)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 25 octobre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où sont décédés le sieur Charles-Urbain Delaunay, marchand de bois, et Victorine Bougreau sa femme, sise à Saumur, rue de la Maremaillet, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de leur communauté, à la requête de M. Bougreau, tuteur du mineur Delaunay.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredon, beaux draps, secrétaires, commodes, glaces, chaises, fauteuil, tables, serviettes, essuie-mains, schales, robes, quantité de chemises et de bons effets à usage d'homme et de femme, bijoux, flambeaux, batterie de cuisine, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UNE

PETITE PROPRIÉTÉ

Située à *Bagneux*,

Appartenant à M. BAUDRY,

Consistant en maison, cellier avec pressoir, cave, jardin, 77 ares de vigne et 4 ares de pré.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (456)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M^{me} v^e MULOT.

1^o Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, distribuée en deux corps de bâtiments. Une cour et un vaste terrain propre à bâtir, ayant façade sur le quai Saint-Nicolas, près l'hôtel Budan.

2^o Et une MAISON, sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joignant M. Latrau et M^{me} veuve Prax, cour et jardin en dépendant.

La maison de la rue de la Petite-Bilange pourra être vendue en totalité ou par lots, au gré des acquéreurs. Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, audit notaire. (440)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Neuve-de-la-Basse-Ile, n^o 23,

Appartenant à M^{me} veuve ROBOUAM, d'Allonnes.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (457)

A VENDRE

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer, avec cour, remise et écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Notre Dame.

S'adresser à M^{me} veuve BLOTTEAU, chez M^{me} veuve LORIDEAU, même rue. (454)

On demande UN MAITRE CLERC de notaire pour une étude des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS NEUVES,

Sises à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 8 et 12. — Toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. LEGUIN, plâtrier. (464)

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN COMMERCE DE VINS EN GROS

Bien achalandé et bien placé,

A Angers.

S'adresser à M. SALOMON, agent d'affaires, place du Ralliement, à Angers. (448)

A CÉDER

De suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE,

Situé à Saumur, bien achalandé, qui emploie 100 sacs de fleur par mois.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1860.

DEUX MAISONS,

Appartenant à M^{me} veuve POISSON.

L'une, située à Saumur, rue Beaurepaire, occupée par M^{me} veuve Poisson;

L'autre, située à Saumur, rue de la Fidélité, occupée par M. Gratién.

S'adresser à M^{me} veuve POISSON, et audit M^e LEROUX. (435)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (334)

DÉPOT

DE PATÉS AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG

DE CHEZ HENRY,

ET AUTRES COMESTIBLES,

Hôtel de Londres, à Saumur.

ON DEMANDE chez M. TOURNADE, rue de l'Archevêché, à Tours, de bons ouvriers lampistes, connaissant parfaitement la lampe mécanique. (426)

Religion.

Famille.

L'AMI DU PEUPLE

Travail.

Propriété.

JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les *Faits officiels*; une *Chronique départementale*; des articles *Variétés*; des articles d'*Agriculture*; un *Bulletin de commerce*, très-complet; un *Feuilleton*; des *Nouvelles diverses*; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal.

Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'*Ami du Peuple*, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.